



GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE
Grande Loge Provinciale De Paris Grande Arche
Erigée par décret N°820
T.R.G.M.P Charles TORDJMAN



vendredi 20 mai 2011

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe l'ordonnance de suspension que notre ancien Grand Maître vient de me notifier pour manquement « à l'éthique maçonnique » et « violation des serments », ce qui est un comble de la part d'un homme qui n'a cessé de transgresser les siens et qui n'a plus qualité pour prendre quelque décision que ce soit depuis sa démission le 21 janvier dernier (1).

Rappelons que cette démission a été imaginée à seule fin d'éviter sa révocation par l'assemblée générale ordonnée par le Tribunal.

Il est d'ailleurs cocasse que cette ordonnance de suspension soit contresignée par le nouveau Grand Secrétaire qui n'est autre que le TRF Bertrand Heyraud, dont nous nous souvenons tous dans la Province de Paris Grande Arche...

Pour être franc, je me demande même si cette ordonnance ne m'honore pas davantage qu'elle ne me dessert.

Soixante loges de notre Province, sur soixante douze, m'ont en effet d'ores et déjà assuré de leur parfaite solidarité, et m'ont écrit, souvent après en avoir délibéré en chambre de Maîtres, pour confirmer leur attachement à nos valeurs maçonniques et leur refus de reconnaître les décisions prises par l'ancien Grand Maître après sa démission.

La quasi-totalité du collège provincial m'a également, sans équivoque ou hésitation, manifestée son soutien.

Sachez que la même mesure de suspension a été notifiée aux 14 autres Grands Maîtres Provinciaux cosignataires de la déclaration commune du 14 mars dernier qui ont osés se lever pour exiger le départ de François Stifani ; ce qui montre assez le régime de terreur entretenu par les derniers irréductibles qui l'entourent désormais.

Cette stratégie a pour seul objectif d'écarter du Souverain Grand Comité ceux qui ont eu le courage de parler et qui auront à voter sur la désignation du prochain Grand Maître, afin de transformer cette instance en chambre d'enregistrement.

Les « ordonnances » prises récemment par le TRF François Stifani pour placer des hommes à lui à la tête de provinces qui les rejettent sont inexistantes et n'engagent que ceux qui ont eu la faiblesse d'accepter les honneurs illusoires qu'elles étaient supposées leur conférer, et qui s'accompagnent le plus souvent d'une réprobation quasi-unanime.

(1)Article 2-1 du règlement intérieur : « La GLNF est placée sous l'autorité du Grand Maître, Président de l'association ».

28 rue Lucien Voilin-92800 PUTEAUX-Téléphone : 01 80 92 57 30-Télécopie : 01 80 92 57 32

L'heure est grave, mes frères, car les dérives de la gouvernance actuelle ont encore produit ces derniers jours les pires conséquences :

- 5 Grandes Loges régulières d'Europe ont rompu toute relation avec la GLNF (Allemagne, Suisse, Belgique, Autriche et Luxembourg) ;
- la rupture de notre obédience avec les rites qui en constituent tout à la fois le soubassement, la richesse et l'originalité est aujourd'hui consommée ;
- la démission, avant-hier, en bloc, de tout le Conseil des Sages.

Chaque jour apporte son cortège de nouvelles démissions et nous en sommes réduits à nous demander quels sont ceux qui peuvent encore apporter leur caution à François Stifani ?

C'est pourquoi, je vous invite à ne pas vous laisser impressionner par des mesures disciplinaires, des suspensions et autres nominations qui constituent les derniers soubresauts d'un pouvoir déclinant que nous condamnons tous en ce qu'il recèle de contre-initiative ; et je demande à tous les Frères, ainsi qu'à toutes les Loges de Paris Grande Arche de rester unis, comme le font les autres Provinces, et de ne pas reconnaître les responsables provinciaux inféodés à François Stifani, qui ne représentent qu'eux-mêmes.

Quelle peut-être la légitimité de ceux-ci qui ont pris leur obligation dans un simulacre de prestation de serment, confinés qu'ils étaient dans la confidentialité du bureau de François Stifani ? Comment peuvent-ils espérer être reconnus ? Ces hommes appartiennent déjà au passé.

Aucun Atelier n'a l'obligation de les recevoir en leur reconnaissant une représentativité qu'ils n'ont pas ; et je vous renouvelle ma demande de n'accepter aucune pseudo-responsabilité provinciale.

Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que j'ai remplacé mon ancien député, le RF Michel Zecchini, désormais sorti du collège, par le RF Michel Garaud, auquel je vous remercie de réserver le meilleur accueil.

Nous devons, en effet, préserver l'unité de notre Province qui s'est déjà manifestée de façon éblouissante lors de notre tenue de Grande Loge le 30 avril dernier dans le grand temple historique de la GLNF.

Comme vous l'avez constaté au cours de ce mois de mai, le collège des officiers provinciaux que j'ai nommé a poursuivi ses activités, au service des Frères et des ateliers de Paris Grande Arche, et les élections des VM, qui se continuent encore actuellement, se déroulent sans difficulté majeure.

Sachez, mes Frères, que la Province de Paris-Grande Arche est hébergée dans les locaux de la rue Lucien Voilin par une association, l'Aphec, dont je suis Président et que nous y sommes donc chez nous tant que je le resterais.

A ce sujet, il me faut vous informer que la gouvernance actuelle de la GLNF est redevable à l'Aphec d'une somme importante qu'elle s'abstient de lui régler, et je vous laisse juges du procédé.

Enfin, je me dois également de vous préciser que celui qui se présente comme mon successeur s'est, semble t'il, fait consentir une délégation de signature par François Stifani sur les comptes de la Province ; ce que je m'étais toujours refusé à faire afin de préserver la séparation entre l'ordonnateur et le payeur. Les loges sont donc désormais exposées à voir les fonds correspondant à la totalité des cotisations prélevés d'autorité sur leurs comptes bancaires alors même que l'assemblée générale qui les a votées a été annulée par le Tribunal.

Les prochaines échéances nationales importantes correspondent au rendu de la décision de la Cour d'Appel le 24 juin prochain, et à la réunion du Souverain Grand Comité le 27 juin, suivis de la convocation de l'assemblée générale que nous attendons depuis le 25 mars 2010 !

Croyez que je serais heureux le moment venu de remettre ma charge ainsi que celle des officiers de mon collègue, entre les mains du prochain Grand Maître régulièrement élu et installé.

En attendant, nous poursuivons notre action avec la ferme résolution de faire vivre la franc-maçonnerie de tradition.

Nous sommes maintenant à la croisée des chemins.

Il nous faut rester debout après l'épreuve et travailler efficacement à la reconstruction de la GLNF.

Votre Grand Maître Provincial.

T.R.F Charles TORDJMAN

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.